



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division
Des Personnels enseignants du 1^{er} degré

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI

Mél : ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 16 novembre 2022,

Le Directeur académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des
écoles

S/c :

- Mmes et MM les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM les principaux de collège

**Objet : Mouvement sur postes à profil des enseignants du premier degré -
Rentrée scolaire 2023.**

**Références : Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n° 40 du 27 octobre
2022 et lignes directrices de gestion ministérielles publiées au Bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre
2021**

L'expérimentation d'un mouvement interdépartemental sur postes à profil initiée en 2022 est reconduite en 2023.

Ce mouvement appelé « mouvement POP » est organisé par les IA-DASEN en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste).

La présente circulaire a pour objet de rappeler les dispositions relatives au mouvement POP des enseignants du premier degré organisé en vue de la rentrée scolaire 2023.

Les enseignants titulaires au plus tard au 1^{er} septembre 2022 qui désirent participer à ce mouvement national doivent obligatoirement saisir leur demande sur l'application COLIBRIS.

**La saisie des vœux est prévue du mercredi 16 novembre 2022 à 12 heures (heure métropole)
au lundi 28 novembre 2022 à 12 heures (heure métropole)**

1/ Procédures

L'accès à COLIBRIS peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes :

- Accéder au « bureau virtuel » :
- Saisir l'adresse Internet : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>
- Sélectionner l'académie d'affectation actuelle
- Authentification en saisissant le « *compte utilisateur* » et le « *mot de passe* » de la boîte de courrier électronique, puis valider en cliquant sur le bouton « Connexion ».

⚠ Si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

- Cliquer sur l'icône I-PROF

- Cliquer sur le bouton « Les services » puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM premier degré. Dans cette rubrique SIAM, l'enseignant choisit « Mouvement POP » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : COLIBRIS.

L'enseignant doit saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel il veut postuler.

Le candidat peut recevoir une aide individualisée en contactant la plate-forme ministérielle « info mobilité » au **01.55.55.44.44** du lundi au vendredi de 9h30 à 19h. Cette plateforme est ouverte dans le cadre du mouvement interdépartemental à partir du **lundi 14 novembre 2022**.

Après cette date, il pourra contacter le bureau DPE2 de la DSDEN 13 **par mail** : ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr ou au **04.91.99.67.45** (ligne dédiée aux informations concernant le mouvement).

Phase d'instruction des demandes : La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale vérifiera la recevabilité des demandes formulées du **vendredi 9 décembre 2022 au lundi 16 janvier 2023**.

⚠ Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (postes à exigences particulières).

Tous les candidats seront notifiés de la suite donnée à leur candidature dans COLIBRIS ainsi que par mail.

Phase d'entretien : Les candidats dont les profils sont les plus adaptés aux postes proposés recevront une convocation à un entretien via l'outil COLIBRIS ainsi que par mail. Les entretiens auront lieu entre le **vendredi 9 décembre 2022 au lundi 16 janvier 2023**.

2/ Résultats

La communication des résultats se fera dans l'outil COLIBRIS **courant janvier 2023**.

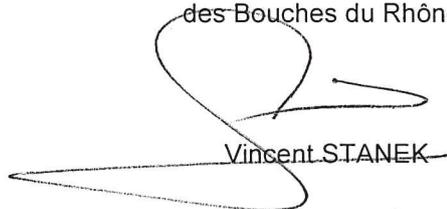
L'affichage de ces résultats est échelonné sur plusieurs jours en fonction des réponses des candidats retenus (selon le classement instauré par la commission de recrutement).

Les candidats retenus doivent impérativement confirmer dans l'outil COLIBRIS l'acceptation du poste proposé selon le calendrier communiqué ultérieurement sinon ils seront réputés y renoncer.

Si l'enseignant est retenu sur plusieurs postes, il doit impérativement confirmer l'acceptation de l'un des postes et refuser les autres. L'acceptation est définitive. Elle ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement interdépartemental au point 2.1.4 de l'annexe 1 des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité.

Les enseignants ayant accepté un poste au mouvement POP seront ensuite destinataires d'un EXEAT de leur département d'origine et d'un INEAT du département du poste obtenu, dans les conditions prévues par les lignes directrices de gestion ministérielles (annexe 1 référencée supra – point 2.2.4). La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale
des Bouches du Rhône,



Vincent STANEK